



# TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

## *Recommandations pour les travailleurs et bénévoles en contexte d'inondation*

### **Problèmes de santé les plus fréquemment associés aux inondations**

Le contact avec de l'eau souillée (microbes, particules de sol, résidus de produits chimiques, etc.), peut occasionner :

- des irritations cutanées;
- des infections au niveau de la peau, surtout si on a une plaie (ex. : coupure, blessure);
- des gastroentérites si de l'eau ou des objets souillés sont portés à la bouche.

Les moisissures peuvent causer ou aggraver les problèmes de santé suivants :

- irritation des yeux, de la gorge et du nez;
- toux, congestion et écoulement nasal, éternuement, respiration bruyante;
- asthme, allergies respiratoires.

### **Moyens de prévention et équipements de protection personnels**

- se laver régulièrement les mains;
- porter des bottes de sécurité; de longues bottes imperméables peuvent être nécessaires dans la zone inondée;
- porter des gants de travail;
- porter un casque et des lunettes de sécurité s'il y a risque de blessure aux yeux ou à la tête;
- nettoyer immédiatement à l'eau potable et au savon toute blessure, même mineure; si la blessure est profonde ou très souillée, consulter un médecin;
- recouvrir les plaies d'un pansement étanche;
- éviter tout contact de la peau, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés;
- s'assurer de boire, manger, mettre ou enlever les lentilles cornéennes dans les endroits prévus à cet effet et isolés des zones de travail;
- éviter de fumer sur les lieux de travail;

- transporter vos vêtements de travail dans un sac et les laver dans la laveuse avec le détergent habituel séparément des autres vêtements de la maison;
- Se rappeler qu'il est important de tenir sa vaccination à jour contre le tétanos; les adultes ont besoin d'un rappel tous les 10 ans. La vaccination est disponible à votre CLSC.

### **Précaution additionnelle s'il y a risque important d'éclaboussures au visage par de l'eau souillée**

- porter une visière; ou
- porter des lunettes de sécurité et un masque respiratoire (tout type de masque recouvrant le nez et la bouche peut convenir).

### **Précautions additionnelles pour l'inspection des bâtiments et l'enlèvement des matériaux contaminés par des moisissures**

- si possible, ouvrir les fenêtres pendant et après les travaux afin de bien aérer les lieux;
- porter un masque respiratoire jetable N-95, c'est la protection minimale recommandée. Changer le masque jetable au bout de quelques heures d'utilisation ou plus fréquemment s'il devient souillé ou humide;
- pour des travaux d'enlèvement d'importance (surface contaminée de plus de 10 m<sup>2</sup> ou 100pi<sup>2</sup>), porter un appareil de protection respiratoire avec un masque complet et un filtre N-100 (ou P-100) et un survêtement.

#### **Pour plus d'information**

Employeurs et travailleurs : contactez l'équipe de santé au travail de votre CLSC ou la CNESSST au 1 844 838-0808  
Bénévoles : contactez votre organisme responsable

MAJ mai 2017

Centre intégré  
de santé et de  
services sociaux de  
la Montérégie-Centre

Québec